

Mobilisation Pour le retrait de la Loi Travail

26 mai, 14 juin ... la raison doit l'emporter

Le secretariat fédéral de FO Energie et Mines réuni, ce jour, a fait l'analyse de la situation concernant l'actualité sociale des Industries Electriques et Gazières et la bataille pour le Retrait de la loi Travail.

Concernant les IEG, le Secrétariat Fédéral se félicite de la victoire obtenue par notre syndicat de Cordemais dans sa lutte pour le maintien des emplois et du projet industriel du site.

La mobilisation reste nécessaire concernant RTE, ENGIE, les ELD, L'Hydraulique, le thermique à flamme et le parc nucléaire dans le maintien en fonctionnement de toutes ses tranches dont Fessenheim.

Nous maintenons notre revendication concernant le projet Hinkley Point. Il est, nous le rappelons, vital pour le groupe EDF qu'il soit reporté.

Les emplois tertiaires du groupe sont également menacés comme à Commerce, à la DSP d'EDF, aux USR du distributeur. Il est essentiel de les préserver. Nous le réaffirmons, ils ne doivent plus être considérés comme des variables d'ajustement comptables, mais bel et bien comme des humains !

Enfin, la fin des TRV provoque également de grosses difficultés dans la branche d'autant plus que les nouveaux entrants font du dumping social.

Concernant la loi travail, qui porte en elle la casse des conventions collectives dans son article 2, FO Énergie et Mines partage l'analyse de sa confédération et s'associe aux journées de grève et de manifestations du 26 mai et 14 juin 2016.

FO Énergie et Mines propose aux électriciens et gaziers de marquer encore plus ouvertement leur demande de retrait de la loi. La fédération demande à ses syndicats de réunir le 26 mai des assemblées générales et de mettre en débat les modalités d'actions avec notamment la reprise en main de l'outil de travail dans le cadre des préavis confédéraux. Tout doit être mis en œuvre pour préparer et réussir la grande journée du 14 juin.

Face à un gouvernement sans majorité, nous disons NON au 49-3, nous demandons le retrait de la loi Travail et le maintien du service public de l'électricité et du gaz.

TOUS CONCERNÉS !

AGIR NE PAS SUBIR